Coin du «Brouiteux»

VIN LES AIRS

Eèé ne! bé! in dijot à l'création des qu'mins d'fer, que qu'ch'est qui dirottent nos vis paysans, si y erverneroitent au monte, d'vir chès grandes machines voler comme d'l'incondéchée à rasse de terre?

Et que qui diottent, au jour d'aujord'hu, d'vir les grandes machines, qu'in appelle d'l'aéroplanes, voler vin les airs, aussi facilement que j's'ojeaux.

V'la, sach'teur, qu'in apprind pa les journaels, d'qu'au cours de la conférence tenue à Londres entre les chefs des services aéronautiques, il a été décidé de créer une ligne anglo-française de transports par dirigeables, en vue de l'organisation prochaine d'un service régulier entre l'Angleterre, la France, et l'Afrique du Nord».

In cafoulant vin mes paterasses, j'ai trouvé, rapport au premir aéroplane, in p'tit artique publié sur m'Brouette y a inne quinzaine d'années, vu qu'ch'étot l'9 de Décembre 1906, d'u que j'dijse: est-ce qui vont réussir, à la fin du côôte, les ceux qui éprouv'tent d'voltiger vin les airs?

V'la Santos-Dumont, y a eu, avecque s'n'aéroplane, voler inne soixantaine de mètes et y prétind qui arriverà à voler aussi ben qu'in ceulon.

Y m'd'a qui dittent que ch'a n'est po possible, qu'in n'le verra jamais. D'n'autes y dittent: à quo qu'cha sert tout cha?

Y est possible que pou l'quart d'heure cha a'vert po gramint, mais in n'dot jamais désespérer. Y a ben des inventions qu'in a eu l'air de jeter aun l'gueral et qu'in a été teheur avec ceuli.

Comben d'affaires qu'in a dit: cha n'rintra jamais service et qu'in s'a trompé d'gramint?

Tchi qui arot dit, qu'in jour, in arot parlé à l'inne l'autre à des chintaines de lieues d'distance au moyen du merveilleux téléphone?

Ch'est pou cha qu'in dot encourager les ceux qui cach'tent à découvertes et qui mettent tout leu s'âme et leu frauchise à réussir. Aussi, je n'désespère po d'vir in jour l'n'aéroplanes voltiger vin les airs et s'condure prope l'même que l'n'ojeaux.»

V'la chin que j'dijos vin min p'tit artique.

Est c'que j'n'ai po été bon prophète? Est c'qu'in a'vot po les aéroplanes voltiger vin les airs avec inne facilité incroïabe? Est c'qu'in n'arot po dit qui n'arot jamais en d'ballons dirigeables?

Est c'que vin les temps in n'arot po fait inne dijaine de lieues, à pids, pour aller vir monter in ballon? Et au jour d'aujord'hu in n'in fait pas d'cas.

In parlant d'ballon j'ai souvenance d'in gian qui a arrivé à Célestin du Vert Baudet. Y n'a po d'avanche; y a vu sti d'l'Exposition et y veut, avecque s'n'apparaine, faire in voyache vin les airs.

Sans rin dire à personne, par in beau jour que l'ballonnisse y annonce qui prind des voyageuris. Célestin y débat l'prix et y adjampe vin l'nacelle.

— Lâches tout! y crie l'ballonnisse qui s'élève tès les airs inveuc in seul voyageur, Célestin, qui salue in balochant s'castchette par deseure s'tête.

— A m'mote, y dit au balonnisse, qu'in a monté hant assez... in n'vot pus rin.

— Nous sommes à peine partis, y répond l'autre.

— Et in va acore monter?

— Bien entendu.

— Bé! montez si vous voles, y dit Célestin, mais mi j'déchinds...

— Si vous avez peur, cachez-vous au fond de la nacelle; ne bougez plus.

— Et vous alles toudis monter essin jusqu'à la fin du monte?...

— Mais, définitivement, vous me gênes dans mes mouvements; restez tranquille.

— Je s'tinbarasse po d'tous vous contes... Eèé! bé! que qu'j'ai fait d'aller in ballon!... J'n'erverneraie jamais pus sus terre!... Je n'vos pus rin, pus min Tourco... pus min colombi... pus mes beaux coulons... min pinchon d'Ardennes? Pardon Chrysoline, pardon m'femme: t'es alles bertonnarie, mais t'es t'inne bonne créature. Pardon Chrysoline, j't'ai souvint fait merref, mais je n'le f'rai jamais pus, jamais pus. Pardon bon Dieu: si vous m'laichi crèchere sus terre, j'vous promets qu'min ménache ch'être l'ménache du P'tit Jésus!...

Et ch'est qui monte acore toudis c'fainéant!... Au définitif de tout, d'u qu'tas l'envie d'aller, ti, vorin d'ballonnisse?... Si t'as l'malheur d'acore monter ch'est à mi qu'te vas avoir à faire.

— Ah! ça, est-ce que vous êtes fou? y répond l'autre.

— Te n'd'as fait assez, y dit Célestin qui saute sus l'ballonnisse, l'impoine po cou et l'rue conte l'bord de l'nacelle...

Seigneur de Dieu! in battant y pass'tent par deseure l'bord et vol'tent dehors... L's'évlo tous les deux qui plong'tent vin l'air... l'ballonnisse y pique inne tête in faijant d's'lis d'blanc fer... Célestin y fait des cabrioles prope l'même qu'inne carcasse et pan!... y tché comme inne brique sus... sin lit!

— Au secours, à l'assazin! ill' crie d'inne voisse étrennée, Chrysoline, que Célestin avot po cou; y pinsot qu'ch'étot l'ballonnisse.

Au secours! à l'assazin! ill' criot cheulle peufe femme in faijant: oh! io, io. Ah! laie, laie!

Célestin, à croupettes sus sin lit, y s'réveille... y est tout in sueur.

— Est c'que je n'sus po mort? y dit in wettant s'femme.

— J'pinse ben que t'n'es po mort... j'l'ai ben sintue; t'as voli m'étrouner!

— Je n'sus po mort? t'es seure?... Ch'est qu' j'étos joliminl haut tchan qu'j'ai tché du ballon!... j'étos vin les nenaches.

— Ah! laie, laie, ill' fait Chrysoline.

— D'u qu't'as du ma? y d'mante Célestin.

— Bé! à min cou... y n'a po d'bon sin... j'sus seûre qu'in vot l'plache de tes dogts... Oh! io, io, qui coiche!

— J'pinsos qu'ch'étot t'ballonnisse; c'vorin y vouiot toudis monter, toudis monter toudis aller pus haut, ch'est bête de monter essin!

— Ch'est acor pus bête de rêver essin, ill' dit Chrysoline; d'chint foo te m'aros étrounée, d'matin au matin in m'réveillant j'aros été morne!

— J'ai rêvé... j'ai eu j'cauchemard, y dit Célestin, ch'est de t'faute, te m'as fait mingi de l'salate de pos d'chuque hier au soir et ill' n'a po foncée... je l'sins acor là, sus m'n'estomac... pô!... fô!

— In tous les cas, ill' répond l'femme, tout in frottant sin cou, tchan qu't'iras acor in ballon n'ervins jamais pus.

Jules Watteeuw.

LES JEUNES ASSASSINS DU GARDE-CHAMPÊTRE TIBERGHIEN A MOUSCRON

Prévost et Cuelmens ont comparu devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 28 mai. — Cet après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissaient, sous l'inculpation d'assassinat, Robert-Henri Prévost, né à Armentières, âgé de 16 ans, employé de bureau, demeurant à Lille, rue Emile-Desmet, 18, et Max-Raymond Cuelmens, né à Lille, âgé de 17 ans, dessinateur, demeurant à Lille, 35, rue Henri Kolb.

SERIE DE VOLS

Ces deux jeunes gens avaient décidé de quitter Lille où leurs familles habitaient. Du reste, Robert Prévost, qui venait d'être renvoyé du Crédit du Nord, où il était comptable, et Cuelmens, qui avait commis un vol au préjudice de son patron, M. Boudin, architecte, ne savaient plus que faire. Comme ils étaient sans ressources, il volèrent 500 francs à Mme Cuelmens, mère, et partirent pour la Belgique. Ils arrivèrent à Mouscron et y louèrent une chambre, habitée ordinairement par un instituteur en congé, M. Raemackers. Ils dérobèrent chez lui une somme de 3.200 francs et achetèrent un revolver.

Le 26 septembre, Prévost et Cuelmens se rendaient à Tournai, où ils vendirent pour 1.948 francs de titres volés à Mouscron. A Tournai, chez leur logeuse, ils dérobèrent divers bijoux, puis ils partirent pour Mellery. Un charron, M. Goffaux, leur donna l'hospitalité; ils lui prirent un billet de 20 francs avant de le quitter. Pour ces derniers vols, ils comparaîtront devant le Tribunal pour enfants.

L'ASSASSINAT DU GARDE-CHAMPETRE

Le 29 septembre, les deux jeunes gens revinrent à Mouscron, où ils furent reconnus et arrêtés. Amenés au poste de police, ils étaient gardés par le garde-champêtre Tiberghien. Ils résolurent alors de se débarrasser du garde, et au moment où celui-ci revenait pour mettre en cellule les deux jeunes gens, Prévost, qui est amputé de la jambe droite depuis l'âge de 9 ans, prit le revolver qu'il avait caché dans le cuissard de sa jambe de bois, tira sur le garde à bout portant, mais le manqua. Tiberghien saisit le poignet de Prévost. Cuelmens, alors, s'armant d'une chope de bière, la jeta à la tête du garde-champêtre. Prévost se dégageant, tira deux coups de revolver sur Tiberghien, qui s'affaissa mortellement atteint.

LA FUITE ET L'ARRESTATION A PARIS

Prévost et Cuelmens s'enfuirent, mais le 17 octobre, ils étaient arrêtés à Paris dans une pension de famille où ils s'étaient réfugiés.

Ces deux jeunes gens, qui sont issus de bonnes familles lilloises, et dont l'un, Cuelmens, a obtenu un premier prix d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, ont fait des aveux complets, qu'ils ont répété à l'audience de cet après-midi. Ils mettent du reste leur acte criminel sur le compte de la passion. Ils aimaient, disent-ils, une jeune fille d'une grande beauté, qui tenait un tir forain, et c'est pour elle qu'ils auraient volé. Cette jeune fille devait les rejoindre à Paris et choisir celui des deux qu'elle préférait. Mais cette jeune fille, on ne l'a pas retrouvée, malgré les recherches qui ont été faites.

DEVANT LE JURY

Les défenseurs des accusés, Mmes Doublet et Fallois, se sont attachées à montrer que leurs clients qui étaient âgés de 10 ans pendant l'occupation allemande, avaient souffert du froid et de la faim. C'est à ce moment-là qu'ils ont pris l'habitude de voler pour manger et se chauffer.

Les médecins, à l'observation de qui les accusés ont été soumis, ont reconnu leur responsabilité limitée du fait de tares héréditaires et de tuberculose congénitale. Enfin, ils ont parlé de l'influence de certaines lectures Prévost et Cuelmens, ont-ils assuré, étaient des fanatiques des romans policiers.

Les deux accusés, qui ont l'air d'enfants souffreteux et que l'on distingue assez mal entre les gardes républicains, écoutent ces plaidoiries d'un air résigné, comme ils ont écouté tout à l'heure le réquisitoire de l'avocat général Mornet, qui a demandé une condamnation relativement sévère.

LE VERDICT

Après une heure et demie de délibérations, le jury revient avec un verdict de culpabilité. Il accorde les circonstances atténuantes à Cuelmens.

En conséquence, la Cour d'assises condamne Robert-Henri Prevost à 20 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire, et Max-Raymond Cuelmens à 5 ans de prison. Tous deux sont condamnés à 5 ans d'interdiction de séjour.

Les grands Anniversaires

NOS CITÉS MARTYRES A L'HONNEUR

Au cours de cet été se poursuivront les anniversaires des grandes journées de la guerre de 1914-1918 dans nos régions, qui ont brillamment commencé le 22 mai à Armentières et au Kemmel.

La Croix de guerre sera remise à nos cités martyres des Flandres, d'Artois et de Picardie, en des cérémonies solennelles.

LA CROIX DE GUERRE SERA REMISE A BAILLEUL, LE 7 JUIN, PAR LE MARECHAL FOCH, MM. LOUCHEUR ET DANIEL-VINCENT

C'est le mardi 7 juin que la Croix de guerre sera remise à Bailleul, par M. le Maréchal Foch, accompagné de MM. Loucheur et Daniel-Vincent, ministres, selon le programme que nous avons plusieurs fois publié et sur lequel nous reviendrons.

A SOLESMES, LE 31 JUILLET, PAR M. DANIEL-VINCENT

Solesmes recevra, le 31 juillet, la Croix de guerre qui lui a été attribuée. La cérémonie sera présidée par M. Daniel-Vincent, ministre du Travail.

A FENAIN

La cérémonie de la remise de la Croix de guerre à Fenain, qui devait avoir lieu prochainement, est reportée à une date ultérieure, en raison de la mort de M. Fruit, sous-préfet de Douai.

A AIRE-SUR-LA-LYS, LE 12 JUIN, PAR M. LEFEBVRE DU PREY

M. Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture, député de Saint-Omer, remettra la Croix de guerre à la ville d'Aire-sur-la-Lys, le dimanche 12 juin.

De grandes fêtes auront lieu à cette occasion. M. le ministre sera reçu à 11 h. 30; un banquet lui sera offert à 13 h. et la remise de la Croix de guerre se fera à 15 heures, sur la Grand'Place.

AUX VILLES ET VILLAGES DE PICARDIE LE 10 JUILLET

La fête de la remise des Croix de guerre à de nombreuses localités de la Somme citées à l'ordre du jour, aura lieu probablement le 10 juillet. Le gouvernement sera représenté par un de ses membres.

LE MONUMENT DE LORETTE

La manifestation patriotique du 19 juin s'organise activement: elle promet d'être grandiose. Partout les groupes constitués d'Anciens Combattants du front d'Artois multiplient leurs réunions en vue d'y prendre part et nous savons de bonne source que les adhésions sont déjà fort nombreuses. Un train spécial partira de Paris (gare du Nord) le 19 juin à 8 h. 03 et y sera de retour à 23 heures. Différents moyens de locomotion sont organisés pour se rendre d'Arras à Lorette en traversant les champs de bataille. Se renseigner au plus tôt auprès de M. l'abbé Lecocq, directeur des pèlerinages, à Arras. Se hâter, car la clôture des inscriptions aura lieu le 12 juin.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

L'INSTRUCTION EST CLOSE CONCERNANT LE LIEUTENANT ZWILLING. — CELLE POUR MARTINAGE EST PRÈS DE L'ÊTRE.

Nous annoncions hier que l'instruction relative à la plainte en forfaiture déposée par Martinage contre le lieutenant Zwilling, rapporteur dans le procès d'intelligences dont le dit Martinage fait l'objet, touchait à sa fin. C'est chose faite maintenant; depuis vingt-quatre heures, cette instruction accessoire est close.

Le rapport, qui a été rédigé par le capitaine Colignon, a été déposé entre les mains de M. le général Lacapelle. Celui-ci, avant de prendre une décision, a estimé que cette pièce devait être, en raison de l'importance de l'affaire, soumise au ministère de la Guerre. C'est M. le capitaine Colignon lui-même qui sera chargé de soumettre son rapport au ministre, et il le fera dans les premiers jours de la semaine prochaine. Cette manière de faire qui est tout à fait exceptionnelle est motivée par la gravité des faits de ce procès et le caractère de la plainte.

Le rapporteur, en présentant ses conclusions au ministre, pourra, si c'est nécessaire, lui fournir sur le procès en question telles explications orales qui seront nécessaires.

Quant à l'instruction du procès Martinage, elle suit son cours et n'a pas été suspendue par la plainte en forfaiture. C'est M. le capitaine Poupet qui en est chargé et l'inculpé a été longuement interrogé, ces jours-ci, en présence de ses deux avocats Me André Hesse, de Paris, et Spriet, de Lille.

Comme nous l'avons mentionné déjà, à moins d'un incident, cette instruction ne tardera pas à être close et certains estiment qu'elle pourrait voir le jour de l'audience dans le courant du mois de juillet.

Une arrestation à Trèves

Un mineur, Joseph Adams, 66 ans, d'Hénin-Liétard (P.-de-C.), a été arrêté à Trèves pour intelligences avec l'ennemi.

La Participation aux Bénéfices

UN PROJET DE LOI

Paris, 28 mai. — La commission paritaire de la participation aux bénéfices a tenu, aujourd'hui, au Palais d'Orsay, une séance d'études. Au cours de cette séance, la commission s'est mise d'accord sur la rédaction d'un projet de loi imposant aux sociétés anonymes concessionnaires de l'Etat, des départements, des communes, l'application de la loi du 26 avril 1917, et prévoyant, d'autre part, l'obligation de la participation dans les autres entreprises, également concessionnaires de l'Etat, mines, chemins de fer, individualités, etc.

Le projet crée, en outre, l'obligation pour les sociétés anonymes ou en commandite par actions, auxquelles ne s'applique pas la loi de 1917, de créer des parts bénéficaires en faveur du personnel.

Après une discussion relative à la propagande, la commission a décidé l'envoi, aux syndicats patronaux et ouvrier: 1° d'une étude type d'un organisme d'entreprise industrielle ou commerciale, pratiquant la participation aux bénéfices; 2° d'une question leur demandant quelle est, selon eux, la meilleure façon d'intéresser le personnel aux résultats dans leurs entreprises respectives.

En fin de séance, la commission paritaire de la participation aux bénéfices, s'est déclarée favorable au principe de conseils paritaires propres à jouer un rôle préventif en ce qui concerne les grèves.

LES CRIMINELS DE GUERRE EN JUGEMENT A LEIPZIG

LE CAS DU CAPITAINE MULLER

Leipzig, 28 mai. — L'audition des témoins dans le procès du capitaine Muller paraît assez accablante pour l'accusé. Un témoin anglais a déclaré que le capitaine Muller avait battu, à l'aide d'un fouet, des prisonniers anglais malades. Une autre fois, il avait ouvert la bouche par force à un prisonnier atteint de diphtérie, pour l'examiner. Enfin, Muller, interpellant un prisonnier moribond, il lui dit: «Sale cochon d'Anglais». Un témoin anglais se rappelle avoir vu l'accusé battre deux prisonniers près du mur d'un cimetière.

LE CAPITAINE MULLER DEVANT «SES ONZE JUGES»

Une peine de trois mois de prison requise contre ce bourreau!

Leipzig, 28 mai. — Le ministère public a requis, en termes extrêmement modérés, plutôt par principe, une peine de deux à trois mois de prison contre l'accusé Muller.

Le jugement sera rendu lundi.

LA SITUATION EN AUTRICHE

Une interview d'un attaché commercial français

Bruxelles, 28 mai. — Le «Soir» a interviewé M. Chariaut, attaché commercial à l'ambassade de France, à Bruxelles, qui vient d'arriver ici, après un séjour d'une année, à Vienne, où il représente la France à la Commission des Réparations.

M. Chariaut a exposé longuement ses impressions sur l'Autriche. Il a dit, notamment, que la situation de ce pays n'est quelque peu améliorée depuis l'armistice, mais que la détresse n'en persiste pas moins, à cause surtout de la dissociation des pays qui formaient l'ancienne monarchie austro-hongroise. Il a longuement décrit le mal financier dont souffre l'Autriche, puis il a déclaré, en ce qui concerne le rattachement à l'Allemagne, que l'idée du suicide par le rattachement se dore pour les Autrichiens d'un avantage. Si l'Autriche n'existe plus, le traité de St-Germain est anéanti et s'il n'y a plus de traité de St-Germain, c'est la disparition des charges qu'il comporte.

Les salaires dans l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing

Deux réunions aux Syndicats Libres

Les Commissions des Syndicats Libres convoquent leurs adhérents à deux réunions, où sera traitée la question des salaires.

A Roubaix, café Pandore, rue Pauvrée, mardi 31 mai, à 18 h. 30.

A Tourcoing, «A la Nouvelle Aventure», rue du Château, mercredi 1er juin, à 18 h. 30

Il ne sera pas envoyé de convocation. La carte syndicale sera exigée à l'entrée.

Les Journées familiales de Paris

(30, 31 MAI, 1er JUIN)

Les «Journées familiales» organisées annuellement par «La Plus Grande Famille» se tiendront à Paris, au siège de la Société d'Economie sociale, 54, rue de Seine, les lundi 30, mardi 31 mai et mercredi 1er juin.

Elles seront consacrées à l'étude des carrières féminines et on y exposera les résultats de l'enquête faite par le Comité de Dames.

La séance d'ouverture aura lieu le lundi 30, à 14 h., sous la présidence de M. Auguste Isaac, député du Rhône, ancien ministre du Commerce.

La 2e séance, le mardi 31, à 9 h., sera présidée par M. de la Brosse, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées; la 3e le mardi à 14 h., par M. Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, auteur de la proposition de loi sur le vote familial; la 4e le mercredi 1er juin, à 9 h., par M. le marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France.

Le déjeuner de clôture aura lieu le mercredi 1er juin, à 12 h. ½, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton, sous la présidence de M. Isaac.

Pour lire une affiche, il faut passer où elle est apposée, le journal passe partout. 30510

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 29 MAI:

Aujourd'hui, saint Maxime; demain, saint Félix.

149e jour de l'année.

Soleil: Lever, 4 h. 57; coucher, 19 h. 30.

Lune: Pleine lune du 21. Dernier quartier, le 30.

Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Œuvre Saint-François-Régis (mariages), 32, rue Richard-Lenoir: de 10 h. 30 à 12 h.

15 heures: Réunion générale de la «Ligue Patriotique des Françaises», à l'Hippodrome. Conférence de M. Geoffroy de Grandmaison.

15 h.: «Lakmé», opéra-comique, au Casino.

10 h. 30 à 12 h. 30: Concert public par l'Harmonie du Moulin, au Parc Barbieux.

20 h.: «Véronique», opérette, au Casino.

Pharmaciens de garde: MM. Deleporte, rue du Moulin, 116; Masset, rue d'Alsace, 11; Turlur, rue de Tourcoing, 92.

La Réunion générale DE la Ligue Patriotique des Françaises

(DIMANCHE 29 MAI)

LA PRESIDENCE DE Mgr QUILLIET UNE CONFERENCE DE M. G. DE GRANDMAISON

Mgr Quilliet, évêque de Lille, présidera aujourd'hui dimanche à l'Hippodrome, à 15 h., la réunion générale de la «Ligue patriotique des Françaises» qui est chaque année une imposante manifestation de la foi patriotique et catholique qui anime la population féminine de Roubaix.

Un grand et particulier succès attend l'assemblée de 1921 qui aura la joie et le profit d'entendre l'un de nos plus éloquents orateurs, M. Geoffroy de Grandmaison.

Quelques billets de pèlerinage à Lourdes seront tirés en tombola. Le nom et l'adresse des Ligueuses est exigé sur l'invitation qui sera prise à l'entrée pour servir de billet de tombola. Seules les ligueuses présentes à la réunion peuvent gagner les billets de Lourdes.

Les portes de l'Hippodrome seront ouvertes à 2 h. ¼.

LE SURSALAIRE FAMILIAL

Une revendication des pères de famille

Nous avons reçu, avec prière d'insérer, la communication suivante de M. Ch. Lamère, vice-président de l'Union des familles nombreuses de Roubaix et environs:

Un groupe de pères de famille vient de se réunir, et demande que vous ayez l'obligeance d'insérer en votre estimable journal, l'objet de leur revendication.

Au cours de cette réunion, des travailleurs du textile expliquèrent les avantages du Sursalaire Familial et rendirent hommage au Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, qui paie en moyenne la somme mensuelle d'un million en sursalaire. Il accorde en plus des secours de chômage, des livrets de Caisse d'épargne, des subventions à la mutualité, aux sports, etc...

Mais un certain nombre de travailleurs ont observer, et avec juste raison, que certaines corporations, telles que les entrepreneurs de bâtiments, charpente, menuiserie, maçons, plafonneurs, camionneurs, liseurs, etc., ne paient point le sursalaire ni les primes de naissance, et émirent le vœu d'en référer à l'obligeance de la presse.

Le Sursalaire devrait s'étendre indistinctement à toutes les autres corporations de l'industrie et du commerce avec l'appui du gouvernement. Une loi «Bokanowski ou autre» doit intervenir en faveur de tous les travailleurs soucieux de leur foyer.

Ils comptent sur la bonne obligeance de la presse pour appuyer leur revendication, espérant qu'elle la soutiendra comme étant une œuvre d'utilité publique, d'apaisement social et de bien-être pour ceux qui luttent contre la dépopulation.

Tous les pères de famille doivent réclamer à leurs employeurs le bénéfice du Sursalaire et non: «Travail égal, salaire égal». Maxime fausse.

Recevez, etc...

(Signé): Ch. Lamère, vice-président de l'Union des Familles Nombreuses de Roubaix et environs.

P.-S. — Le bâtiment vient d'entrer dans cette voie. Une note, parue dans les journaux annonce que les ouvriers du bâtiment toucheront, dorénavant, un sursalaire de 1 franc par jour et par enfant et une prime de 200 fr. à la naissance de chaque nouveau-né. Evidemment, le sursalaire accordé par le bâtiment sera loin d'approcher celui accordé par le Consortium de l'Industrie Textile et qui est actuellement de 3 francs par enfant en-dessous de 13 ans et par journée de travail.

Néanmoins, c'est tout de même un commencement. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est toujours le premier pas qui coûte. Il reste à souhaiter que les autres corporations comprennent, elle aussi, leur devoir en accordant également le bénéfice du Sursalaire Familial aux ouvriers et employés occupés dans les établissements où le Sursalaire n'est pas encore appliqué. C'est le vœu qu'exprime l'Association des Pères de Familles Nombreuses. Souhaitons que l'idée fasse son chemin pour le plus grand bien-être des ouvriers chargés de famille et dont la situation mérite tant d'être prise en considération.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE de: beurre frais de Normandie, 10.50 le kil.; Confitures, 1.40 et 3.60 le pot; Chocolat, 1.40 les 250 gr.; Fromage de Hollande, 9.00 le kil.; Margarine, 7.00 le k.; Cassoulet, 1.60 la boîte; Bronzes diverses de tous prix.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes, 2.25 la paire; talons pour hommes, 1.00 la paire; talons pour femmes et enfants, 0.75 la paire; demi-semelles Pella, 0.75 la paire.

VINS ROUGE ET BLANC (1.20 et 2.00 le litre) Vente libre

POMMES DE TERRE DE MERVILLE 0.50 le kil., 2 kilos par personne Se munir de la carte de denrées

VACCINATION PUBLIQUE ET GRATUITE. — Aujourd'hui, dimanche, 29 mai, de 10 à 11 h., du matin, dans une salle de la Grande Boucherie, rue de la Bonne, 57.

ENCOURS AUX CHEMINOTS. — Lundi 30: A à h., 40.001 à 40.700; b 9 h., 40.701 à 41.400; à 10 h., 41.501 à 42.400; b 11 h., 42.401 à 43.000; à 14 h., 50.001 à 51.050; à 15 h., 51.051 à 52.050; à 16 h., 52.051 à 53.000.

Mardi 31 mai: A à h., 53.001 à 54.700; b à h., 54.701 à 56.000; b 10 h., 56.001 à 58.000; b 11 h., 58.001 à 61.000; b 14 h., 61.001 à 63.400; b 15 h., 63.401 à 66.400; b 16 h., 66.401 à 68.000; à 17 h., Retraités, de 1 à 2.000.

UNE VISITE DE L'ATTACHE COMMERCIAL FRANÇAIS EN REPUBLIQUE ARGENTINE. — La Chambre de commerce nous communique:

M. Cotte, attaché commercial français, en République Argentine, actuellement en France, se dispose à se mettre en relations avec les groupements industriels ou commerciaux et les industriels et commerçants désireux de faire des affaires en République Argentine, ou d'y développer celles qu'ils y font déjà.

M. Cotte se tiendra, dans ce dessein, le mercredi 8 juin, à la Chambre de Commerce de Roubaix.

LE JUBILÉ DU R.P. MANSUY, DIRECTEUR DU TIERS-ORDRE FRANCISCAIN. — Demain lundi, 30 mai, le R.P. Mansuy, directeur du Tiers-Ordre Franciscain, célébrera son jubilé de vingt-cinq ans de prêtrise. En cette année 1921 il comptera également vingt-cinq ans de ministère à Roubaix. A cette occasion, le R. Père chantera une messe d'action de grâces, à l'église Saint-François d'Assise, à Roubaix, le lundi 30 mai, à 9 h. ½. Il y aura une allocution de circonstance par le R.P. Ange Hiral.

Les habitants du quartier Saint-François, les Tertiaires du district de Roubaix-Tourcoing, ne manqueront pas d'assister à cette cérémonie et de témoigner ainsi leur sympathie et leur reconnaissance au R.P. Mansuy pour les nombreuses années qu'il a déjà consacrées au ministère sacré dans notre ville et dans les environs.

LES DROITS SUR LES APPAREILS A VAPEUR. — Les rôles relatifs aux droits d'épreuve des appareils à vapeur, pour le quatrième trimestre de 1920, sont entre les mains de MM. les Percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

HALLE FLIPO. — Fromages Hollande gras, 8 et 9 fr. le kg (baisse 1 fr.); Chester, 9 et 12. Beurre extra fin, 11 fr. Pain d'épices pur miel, 4 fr. Vin rouge qualité supérieure, 1.25; blanc fin, 2 fr. Voir tableaux des prix. 756644

UN ENFANT TOMBE SOUS LA ROUE D'UNE VOITURE. — Vendredi un peu avant midi, le jeune Emile Catteau, écolier, âgé de 7 ans, demeurant chez ses parents, rue de Ballon, cour Derville, 8, se trouvait rue de la Vigne, sur le trottoir en face de l'ancienne usine Heindrickx.

Vint à passer une voiture de charbon se dirigeant vers le boulevard de Metz. Aussitôt cette voiture passée, l'enfant voulut traverser la rue, mais, en ce moment, arrivait également une automobile venant du pont. Le conducteur, voulant dépasser le tombereau qu'il suivait, fit actionner sa trompe. Surpris, l'enfant alla se jeter contre la roue gauche, de derrière, d'un camion de brasserie qui se mettait en marche en sens opposé. La roue lui passa sur la jambe droite.

Relevé aussitôt, il fut transporté dans une maison voisine où il reçut les soins de M. le docteur Mausse qui constata de nombreuses contusions sans pouvoir se prononcer sur le fait.

La petite victime fut ensuite transportée chez ses parents.

Une enquête est ouverte par M. Buchard, commissaire de police.

DROGUERIE PARENTHOU & LIERMAN transférée 98, Gde-Rue. Balsec importante sur couleurs, vernis, brosserie et produits pour l'entretien. Tél. 620. Service à domicile. 758264

LE DRAME DE L'INCONDUITE, QUAI DE CALAIS. — Prochaine comparution du meurtrier. — Comme le «Journal de Roubaix» le relatait à l'époque, un drame rapide, dû à l'inconduite, se déroulait le 28 août 1920, au n° 2, quai de Calais. Un Belge, originaire de Courtrai, Maurice Reynaert, 22 ans, blessait d'une balle de revolver, tirée à bout portant, Irma Sturbaut, 28 ans, épouse séparée d'Emile Dutholt, surprise en compagnie d'un autre individu.

Désarmée par sa victime, avant qu'il n'ait pu décharger complètement son revolver, le meurtrier parvenait à s'enfuir. Le 28 août il était arrêté par la police belge, au domicile de ses parents, 70, rue de Province, à Courtrai.

De là, expédié au Parquet de Bruges, Maurice Reynaert, comparaîtra lundi devant le Tribunal correctionnel de la Flandre Occidentale, siégeant en cette ville.

VIDANGES VANCOILLIE à Mouvaux. 41606

CROIX

DUCASSE DES TROIS-VILLES. — La ducasse annuelle du quartier des Trois-Villes aura lieu, cette année, les dimanche 5 et lundi 6 juin prochains.

La distribution des places aux forains aura lieu mardi 31 mai, à 15 heures, rue des Trois-Villes.

CHOMEURS INSCRITS AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Paiement 60, rue Jean-Jaurès, dans l'ordre suivant:

Mardi 31 mai: A et B, de 8 h. à 9 h.; C, de 9 h. à 9 h. 30; D, de 9 h. 30 à 12 h.; E à K, de 14 h. à 15 h.; L, de 15 h. à 16 h.; M, de 16 h. à 17 h.; N à O, de 17 à 18 h.

Mercredi 1er juin, de P à U, de 8 h. à 9 h.; T à Z, de 9 h. à 12 h.

Pour les personnes veuves ou séparées, se reporter au nom du mari.

WASQUEHAL

DEMISSION DE M. EMILE LESAFFRE, ADJOINT. — M. Emile Lesaffre, deuxième adjoint au maire de Wasquehal, a donné sa démission en conservant sa place au Conseil municipal. Cette démission a été acceptée par le Préfet du Nord.

LA SOCIETE DES MEDAILLES DU TRAVAIL tiendra sa réunion générale trimestrielle aujourd'hui, dimanche 29, à 17 heures, au «Café de la Cloche», place de l'Eglise. Les médaillés du travail de la ville qui n'en feraient pas partie, y sont cordialement invités.

DERNIÈRE HEURE

LA QUESTION DE LA HAUTE-SILÉSIE

M. Briand propose l'ajournement du Conseil suprême

Londres, 28 mai. — Dans la note, qu'il a fait remettre aujourd'hui au Foreign-Office, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, M. Briand dit d'abord qu'afin d'être agréable au gouvernement britannique, il n'attend pas pour lui répondre au sujet de la réunion du Conseil suprême de s'être rendu devant le Sénat pour lui exposer l'affaire de Haute-Silésie.

M. Briand fait remarquer que tandis que les Polonais ont donné satisfaction pour les représentations qui leur ont été faites, les Allemands continuent au contraire leurs opérations. Il estime donc que pour régler la question il est préférable que le calme soit rétabli et que les effectifs anglais soient arrivés en Haute-Silésie. M. Briand estime en outre que puisque les trois haute-commissaires alliés ne se sont pas rencontrés d'une façon unanime dans la conclusion contenue dans leurs rapports, il vaudrait mieux confier à une Commission composée de juristes, diplomates et militaires l'étude du partage. Le Conseil suprême examinerait la question après que le travail préparatoire de cette Commission serait terminé.

L'ALLEMAGNE A PAYÉ LE MILLION DE MARKS-OR

Paris, 28 mai. — Les Bons du Trésor ont été envoyés, aujourd'hui, 28 mai, à la Commission des Réparations. Par cette remise, l'obligation de payer, dans un délai de 25 jours, à partir de l'ultimatum, 1 million de marks-or, est remplie actuellement.

La fournitures des maisons en bois par l'Allemagne

UNE CONFERENCE DE M. LOUCHEUR AVEC LES TECHNICIENS ALLEMANDS

Paris, 28 mai. — Une seconde et courte conférence a eu lieu aujourd'hui, au ministère des Régions Libérées, sous la présidence de M. Loucheur.

Le colonel Prangey, MM. Lemoine, Betsche, des chefs de services étaient présents.

Après avoir rappelé les décisions prises au cours de la première conférence, M. Loucheur a fourni aux techniciens allemands, les indications complémentaires pour l'édification des maisons en bois, selon la conception française, et tous les détails techniques nécessaires pour l'établissement du prix de revient.

Les délégués allemands, dont le chef est M. Wolf, avaient soumis toute une série de plans, devis, photographies, et même des modèles en miniature, des divers types de maisons proposées. Les demeures en question ressemblent à certaines de la Suisse et du Tyrol. Les murs sont à double paroi, l'intervalle étant garni de tourbe. Les Allemands ont l'intention, selon leur habitude, de fabriquer les différentes pièces en séries. Ils ne nous demanderaient que la tuile pour les toits.

Les experts français ont mis au point français la conception allemande. La valeur totale de la fourniture serait de 350 millions environ.

La séance de ce matin a eu principalement pour objet la mise au point des questions financières relatives à la fourniture de ces constructions.

La délégation allemande se propose de présenter, au commencement de la semaine prochaine, un projet précis et définitif à l'appréciation du Ministre des R. L.

Le prochain voyage des Souverains belges à Londres

Une réception par la Corporation de la Cité

Londres, 28 mai. — La Corporation de la Cité a décidé d'organiser une réception en l'honneur du Roi et de la Reine des Belges, au Guildhall, lors de la visite des Souverains. Une adresse, enfermée dans un coffret d'or, sera présentée aux Souverains, et un lunch sera offert à Mansion House en leur honneur.

LA CONSTITUTION de la Commission des Réparations

L'ELECTION DE SES MEMBRES

Paris, 28 mai. — La Commission des réparations a fait parvenir à la Kriegslasten-Kommission le texte du statut provisoire du Comité des garanties institué par la Commission, le 27 courant.

A la suite de la séance de la